47e ANNÉE. — N° 16.532
DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux et à la Société Européenne à Paris.
ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes 8 50 16f. 30f.
France et Colonies... 9 » 17f. 32f.
Etranger..... 16 » 26f. 46f.
10 c. le numéro

La Petite Gironde

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE
Le numéro 10 c.
SAMEDI 6 OCTOBRE 1917
SAINT BRUNO
SOLEIL: lever 7 h. 7; couch. 6 h. 33
LUNE : D. Q. le 7; nouv. le 16

LA SÉANCE DE LA CHAMBRE

Par 341 voix contre 0 la Chambre des Députés, saisie de diverses interpellations sur l'affaire Bolo et sur les mesures que le gouvernement comptait prendre pour en finir avec tous les scandales exploités si perfidement contre la République, a voté en faveur du gouvernement un ordre du jour de confiance qui lui fait grand honneur. Elle a montré ainsi une vive clairvoyance dont le pays lui tiendra certainement compte. Le pays approuvera en même temps la belle tenue du gouvernement, et notamment l'attitude du président du conseil et du garde des sceaux, au cours d'une séance où les adversaires de nos institutions n'ont pas ménagé leur peine pour brouiller les cartes.

Depuis trop longtemps la presse réactionnaire profite de l'ignoble spectacle offert par certains aventuriers qui n'ont rien à perdre et tout à gagner s'ils parviennent à allumer la discorde dans l'opinion publique. Elle attise le feu préparé par leurs mains traîtresses. La victoire est promise au pays s'il conserve la belle entente qui jusqu'ici a constitué le meilleur de sa force. Quelle aubaine pour l'Allemagne si l'or dont elle a gavé ces aventuriers parvenait à distendre les liens de l'union sacrée et à jeter la France dans l'abîme de l'anarchie où l'attendrait la défaite! La Chambre a vu le piège qui lui était tendu. Elle s'est serrée dans un admirable élan de patriotisme autour du gouvernement.

Elle a solennellement déclaré par son vote que rien ne parviendrait à la distraire de la pieuse tâche de la défense nationale, et qu'elle comptait sur le gouvernement pour faire cesser les campagnes de calomnies de nature à dissocier les forces morales de ce pays et à nuire aux institutions républicaines. Par l'organe du président du conseil, le gouvernement lui avait préalablement donné toutes les assurances désirables à cet égard. Il laissera la justice accomplir inflexiblement son œuvre. Aucune complicité, aucune défaillance ne sera tolérée. Tout crime contre la patrie subira son châtiment, quelle que soit la situation sociale de son auteur.

Et après le président du conseil, c'est le ministre de la justice qui est venu déclarer à son tour à la Chambre que le gouvernement usera de tous les moyens pour faire cesser cette campagne de scandales qui porte le plus grand tort au moral du pays, tant au front qu'à l'arrière. Il est entendu qu'il déposera au plus tôt un projet de loi contre les entreprises de diffamation et de calomnie. Dans ces conditions, il est véritablement regrettable que la Chambre ne se soit pas prononcée tout entière, après ces engagements si décisifs, en faveur de l'ordre du jour de confiance qui lui était soumis. Les socialistes ont cru devoir s'abstenir de voter. Il est permis de douter que, prise dans sa masse, leur clientèle de travailleurs qui se conduit si bravement aux armées et si honorablement dans les usines de guerre, approuve une pareille attitude. Quand le drapeau est engagé, comme dans la circonstance, c'est trahison que de ne pas le soutenir, quelles que soient les mains qui le tiennent.

A. D.

Le Vote de la Chambre

138 ABSTENTIONS

Paris, 5 octobre. — L'ordre du jour de confiance a été voté — chiffres rectifiés — par 341 voix contre 0.

138 députés, y compris M. Paul Deschanel, qui, en sa qualité de président, ne prend jamais part aux scrutins, se sont abstenus, savoir :

87 socialistes, 13 républicains-socialistes, 14 radicaux-socialistes, 2 membres de la Gauche radicale, 2 membres de la Gauche démocratique, 1 membre de l'Union républicaine radicale et radicale-socialiste, 2 membres de l'Action libérale, 8 membres de la Droite, 9 non inscrits.

LES DEPUTES DE LA GIRONDE

Les députés de la Gironde ont voté comme suit :

Pour : MM. Chaumet, Constant, Pierre Dupuy, Ballande, La Trémoille, Cazauvieilh, Labroue, Combrouze, Eymond.

Abstenu : M. Camelle.

L'Affaire Bolo

L'ENQUÊTE se poursuivra dans le Secret

Paris, 5 octobre. — **Sur des ordres venus de la chancellerie et du gouvernement militaire de Paris, l'instruction concernant Bolo pacha va se poursuivre dans le plus grand secret. Rien ne devra être publié dorénavant en dehors des Communiqués officiellement transmis à la presse.**

Cette décision a été apparemment prise pour éviter que l'opinion ne soit égarée par des tentatives intéressées de diversion, ou mise par l'accusé sur de fausses pistes.

Me Jacques Bonzon, défenseur de Bolo pacha, a déclaré aux journalistes qu'il ne leur ferait plus aucune communication. Le premier Communiqué transmis cette nuit à la presse est ainsi conçu :

« Le capitaine Bouchardon n'a procédé, aujourd'hui, à aucune opération judiciaire importante. Il s'est borné à entendre quelques témoins dans les deux affaires dont il est saisi, et à transmettre diverses commissions rogatoires en France et aux Etats-Unis. »

La seconde des affaires dont s'occupe le capitaine Bouchardon, et à laquelle cette Note fait allusion, est celle dite « du chèque », dont nous parlons d'autre part.

Paris, 5 octobre. — On nous communique officiellement ce matin la note suivante :

« Le rapporteur entend actuellement Mme Marie Lafargue, dont il est question dans les rapports de Berne, et qui aurait mis en relations Bolo et le khédive et son entourage. Aucune autre opération judiciaire n'est prévue pour la matinée.

M. LEON DAUDET CONVOQUÉ POUR MARDI

Paris, 5 octobre. — M. le capitaine Bouchardon avait convoqué M. Léon Daudet pour recueillir son témoignage dans « l'affaire du chèque Duval et autres ». M. Léon Daudet a reçu trop tard sa convocation. Son audition a été fixée à mardi.

UNE INTERPELLATION SUR LA CENSURE

Paris, 4 octobre. — M. Amédée Peyroux, député, a avisé le gouvernement de son intention de l'interpeller sur l'attitude de la censure dans l'affaire Bolo pacha.

L'EX-KHEDIVE EST PARTI POUR CONSTANTINOPLE

Zurich, 5 octobre. — L'ex-khédive, qui a quitté la Suisse, se rend à Constantinople.

Abbas-Hilmi a fait un détour par Berne, où il a échangé des visites avec les ministres de Turquie, d'Allemagne et d'Autriche.

UN AUTRE JOURNAL SAISI

Paris, 5 octobre. — L'« Action française » a été saisie ce matin.

MARGULIES ET BOLO

Nice, 5 octobre. — Margulies a été de nouveau interrogé, sur commission rogatoire du capitaine Bouchardon, au sujet de ses relations avec Bolo pacha, puis sur les nombreux entretiens qu'il eut à Nice avec lui. L'avocat, Me Georges Desbons, a saisi le juge d'instruction de conclusions écrites visant la saisie de plusieurs milliers de documents aux diverses résidences de Margulies. Ces conclusions mettent en cause un certain nombre de personnalités mondaines et politiques.

On dit, au Palais de justice, que l'affaire est entrée dans une phase particulièrement intéressante.

L'Affaire du "Bonnet Rouge"

AUDITION DE TEMOINS

Paris, 5 octobre. — Le capitaine Bouchardon a entendu hier deux témoins, des femmes fort élégantes, dont les noms n'ont pas été divulgués et qui avaient été en relations avec les inculpés. Le capitaine avait commis, on le sait, M. Dufour pour examiner les comptabilités du « Bonnet Rouge », de la « Tranchée républicaine », de l'« Agence Primo » et certains autres documents. Mais cet expert, trop occupé par d'autres affaires, n'a pu accepter cette mission. Le capitaine rapporteur en a chargé M. Rousseau.

Sur mandat de M. Bouchardon, M. Priolet, commissaire attaché au service du contre-espionnage du camp retranché de Paris, s'est livré pendant toute l'après-midi d'hier à une série d'opérations sur lesquelles le secret a été observé.

A la prison de la Santé, Jacques Landau a été atteint de troubles qui ont paru d'ordre nerveux. M. Bouchardon a envoyé un médecin pour l'examiner. Le médecin expert a reconnu chez Landau une maladie chronique du cœur. M. Bouchardon avait envisagé l'éventualité de se rendre à la Santé pour le prochain interrogatoire de Landau, mais Landau a déclaré qu'il serait en mesure d'être amené au Palais.

L'Affaire Turmel

L'HUISSIER COUSIN BENEFICIE D'UN NON-LIEU

Paris, 5 octobre. — M. Turmel vient de perdre la première manche de son affaire. Le procureur de la République a renvoyé hier à M. Gilbert, avec ses réquisitions, les dossiers des affaires « Procureur général contre Turmel et Turmel contre Cousin ».

Conformément aux réquisitions du ministère public, M. Gilbert a signé deux ordonnances. La première rejette la requête du député de Guingamp à fin de jonction des deux instructions, le juge déclarant qu'il n'existe entre elles aucune connexité. L'autre conclut à un non-lieu dans la plainte en vol formulé par M. Turmel contre M. Cousin, aucun fait n'ayant pu être établi par l'instruction à l'appui de cette accusation.

Virtuellement, voilà donc cette partie de l'affaire terminée, s'il ne fallait s'attendre, de la part de M. Turmel, plaignant et partie civile, à de nouveaux actes de procédure complétant ceux déjà instaurés. Il peut faire opposition à cette ordonnance devant la Chambre des mises en accusation, aller même en cassation, mais tout cela est ce que l'on convient d'appeler du maquis et de la chicane.

UNE DEPOSITION

Paris, 5 octobre. — Le juge d'instruction avait auparavant entendu M. Durand, questeur de la Chambre des députés. Le magistrat avait demandé au témoin :

« Comment avez-vous eu connaissance de la présence des 25,000 fr. dans le casier de M. Turmel ?

— C'est l'huissier Cousin qui est venu à la questure nous faire part de sa découverte, ainsi, d'ailleurs, que le veut le règlement sur les objets trouvés au Palais-Bourbon.

— Que pensez-vous de l'huissier Cousin ?

— C'est un très brave homme, que je connais depuis fort longtemps et incapable de la moindre malhonnêteté. »

Le témoin avait ensuite précisé divers points, ainsi que le lui demandait le juge.

PERQUISITIONS

Paris, 5 octobre. — Une perquisition relative à l'affaire Turmel a été opérée mercredi par M. Darru, commissaire aux délégations judiciaires, 49, rue Montmartre, chez M. Raymond Lévi, clerc d'avoué, qui avait été en relations avec M. Turmel. Divers papiers ont été saisis.

Une autre perquisition a permis d'établir que M. Turmel, dans une lettre adressée à un de ses amis, priait celui-ci de rechercher à son intention une étude d'avoué, dont le maire de Loudéac voulait se rendre acquéreur et pour laquelle il était disposé à payer 300,000 francs.

TURMEL EPROUVE DEUX ECHECS

Paris, 4 octobre. — M. Gilbert a rendu ses deux ordonnances dans l'affaire Turmel.

La première repousse la jonction des deux instructions demandée par le député des Côtes-du-Nord.

La seconde consiste dans le non-lieu en faveur de Cousin, la plainte portée contre lui n'ayant pu être établie.

Les "Fuites" des Comités secrets

Paris, 5 octobre. — Le bureau de la Chambre s'est réuni de nouveau et a communiqué la Note suivante :

« Le bureau de la Chambre, après avoir poursuivi aussi loin que possible, dans la limite de ses pouvoirs, les enquêtes d'ordre intérieur et les investigations nécessaires, a décidé de transmettre au président du conseil deux lettres de M. de Grandmaison, député de Maine-et-Loire, celui-ci ayant été entendu, ainsi que divers autres documents à toutes fins utiles. Il a décidé, en outre, que cette procédure serait appliquée à toute communication de même nature adressée au président de la Chambre qui, pas plus que le bureau, ne possède, ni de droit de police, ni moyens d'enquête hors de l'enceinte du Palais-Bourbon. »

Le Mouvement social

La Semaine anglaise et l'Indemnité de vie chère dans les Fleurs et les Plumes

Paris, 5 octobre. — Hier soir, au ministère du travail, ont été signées entre les Chambres syndicales patronales et ouvrières des fleurs et plumes les conventions fixant les conditions d'application de la semaine anglaise et de l'indemnité de vie chère. Cette indemnité est fixée à 1 fr. par journée de dix heures. Quant à la semaine anglaise, elle donne lieu à une indemnité représentative de 8 % du salaire hebdomadaire. Elle peut être supprimée vingt fois par an au plus, les heures ainsi faites en dérogation étant rétribuées au taux ordinaire de l'heure ou des pièces.

Les dispositions dont il s'agit, qui vont être communiquées aux inspectrices du travail, sont applicables à partir de lundi 8 octobre.

Victoire anglaise dans les Flandres

Une Avance sur 13 kilomètres de front — Tous les Objectifs atteints

Offensive de cinq Divisions allemandes paralysée — Pertes ennemies extrêmement sanglantes

Plus de 3.000 prisonniers et un matériel considérable capturé

Paris, 5 octobre — La bataille des Flandres, engagée depuis plus de deux mois, se poursuit avec une grande régularité, et donne à nos alliés des résultats merveilleux.

Après une préparation d'artillerie de dix-huit heures, les troupes britanniques ont déclenché, hier, leur cinquième offensive.

Comme les précédentes, elle a eu lieu à l'est d'Ypres. Il s'agissait, cette fois, d'abordes les crêtes qui se trouvent à l'ouest de Passchandaele, dernières positions tenues par les Allemands en avant de la plaine qui s'étend vers Roulers, Thielt et Courtrai.

L'attaque a abouti à l'occupation de la crête principale jusqu'à environ un kilomètre de Broodfeinde.

L'aile gauche a atteint les abords de Poelcapelle, bourg important, dans le cimetière duquel Guynemer a été enterré. Bientôt la tombe de notre glorieux « as » sera entre les mains des alliés.

Le chiffre des prisonniers — plus de 3,000 — est le plus important que l'on ait enregistré sur ce front comme premier bilan d'une attaque engagée dans le cours d'une opération poursuivie de longue haleine.

C'est là un détail très caractéristique, car les Allemands ont perfectionné leur tactique avec le plus grand soin, afin de limiter leurs pertes. Les effectifs tenus en première ligne sont très restreints, et les masses n'interviennent que dans les contre-attaques, où l'on fait, en général, peu de captures.

Ainsi, méthodiquement, à l'heure choisie par eux, nos alliés conquièrent, de haute lutte, une bande nouvelle de terrain. Leurs formidables coups de bélier ébranlent de plus en plus la ligne allemande, jusqu'au jour où celle-ci, démantelée et désorganisée, devra se reporter en arrière.

Communiqués officiels

Du 5 Octobre (matin)

Notre attaque, lancée ce matin sur un front de treize kilomètres, du sud de Tower-Hamlets à la voie ferrée d'Ypres à Staden (nord de Langemarck), a entièrement réussi. Nous avons atteint tous nos objectifs, conquis des positions très importantes, et le chiffre de nos prisonniers actuellement dénombrés dépasse 3,000. La crête principale se trouve entre nos mains jusqu'à environ 1,000 mètres au nord de Broodfeinde.

Conditions défavorables

Le temps qui, durant tout le cours de notre préparation, avait paru devoir rester favorable, perdit hier de sa stabilité. Le vent, gagnant constamment en force, a soufflé de l'ouest la nuit dernière et pendant toute la durée de la bataille, avec une violence très grande à certains moments, et en s'accompagnant de rafales de pluie. Ces conditions défavorables ont augmenté la difficulté de notre avance et rendu plus pénible le travail de nos aviateurs. Ils n'en ont pas moins accompli leur mission, donnant de temps à autre des renseignements sur les positions occupées par nos troupes et les points de concentration des contre-attaques ennemies.

En Avant!

L'attaque a été exécutée par des divisions anglaises, australiennes et néozélandaises. Les troupes anglaises comprenaient des bataillons appartenant à 28 comtés. Quelques bataillons écossais, irlandais et gallois ont également participé aux opérations.

Sur tous les points, l'avance a été rapide dès le début. Au sud de la route de Menin, où nous ne voulions effectuer qu'une légère progression, tous les objectifs furent atteints de bonne heure.

Au nord de la route, des bataillons anglais enlevèrent le hameau et le château de Polderhoek, où la lutte fut violente, et chassèrent l'ennemi des nombreuses fermes et boqueteaux au sud et à l'est du bois du polygone. Les Australiens s'emparèrent de Molenaare-Lothoek et des maisons de la route de Zonnebeck à Broodfeinde. Les Néo-Zélandais prirent Gravenstafel, pendant qu'à leur gauche d'autres divisions anglaises, prolongeant la ligne de notre avance, atteignaient les abords de Poelcapelle. Peu après le déclenchement de l'assaut, nos premiers objectifs étaient atteints sur la totalité du front d'attaque.

Notre mouvement vers nos derniers objectifs fut exécuté conformément aux ordres donnés et avec le même succès. Des troupes anglaises enlevèrent les villages de Reutel et de Noordeindhoek et s'emparèrent de la hauteur qui domine Becelaere. Des régiments australiens prirent position à Broodfeinde, c'est-à-dire fort en avant de la crête située à huit kilomètres à l'est d'Ypres, d'où la vue s'étend librement vers l'est.

A gauche de l'attaque, des formations anglaises s'emparèrent de la majeure partie de Poelcapelle et de tous les objectifs à l'est de l'église de ce village.

Nous avions atteint avant midi toute notre ligne d'objectifs.

L'Attaque allemande devancée

Les renseignements donnés par les prisonniers et confirmés par les identifications d'unités et les numéros trouvés sur les morts, établissent que notre attaque n'a prévenu que de quelques minutes une attaque en force que devaient exécuter cinq divisions allemandes sur notre front entre le bois du Polygone et Zonnebeck. Notre barrage surprit l'ennemi au cours de sa concentration et l'empêcha de déclancher son attaque. Celles de ses formations d'infanterie qui avaient échappé au feu de notre artillerie furent écrasées par notre avance.

Vaines Contre-Attaques

Les pertes subies par les Allemands dans les secteurs où ils avaient préparé leur attaque les ont empêchés jusqu'ici de développer des contre-attaques nombreuses. Deux tentatives effectuées au début de l'après-midi à l'est de Gravenstafel ont été brisées par nos feux avant que l'ennemi ait pu aborder nos lignes. Une autre contre-attaque au nord-est de Langemarck a été impuissante, en dépit d'une lutte violente, à rejeter nos troupes des positions conquises par elles. Trois autres tentatives faites dans le courant de l'après-midi, au sud-est du bois du Polygone, ont été également infructueuses.

Les Pertes

Les pertes subies par l'ennemi au cours de cette bataille ont été extrêmement élevées, en raison surtout du nombre extraordinaire de troupes qu'il tenait réunies sur le front de bataille au moment où notre attaque a été déclenchée.

De notre côté, les pertes sont légères.

Nous avons capturé, outre les prisonniers indiqués plus haut, un certain nombre de canons et une grande quantité de matériel.

L'Aviation paralysée

Les nuages bas et un violent vent d'ouest ont rendu hier les opérations aériennes presque impossibles. Nos appareils d'artillerie ont pu cependant faire quelque travail. Quatre de nos pilotes ont tenté de bombarder leur objectif et deux autres purent jeter leurs bombes sur d'autres cibles à l'intérieur des lignes allemandes.

Les aviateurs ennemis ne sont sortis qu'en très petit nombre. Un appareil allemand a été contraint d'atterrir désemparé. Un des nôtres n'est pas rentré.

Il faut ajouter un septième aéroplane au six précédemment indiqués comme abattus par nous dans la journée du 2.

Du 5 Octobre (après-midi)

L'ennemi a violemment bombardé cette nuit nos nouvelles positions à L'EST D'YPRES, mais il n'a lancé aucune autre attaque.

Nos troupes organisent le terrain conquis.

Un détachement qui tentait de pénétrer dans nos tranchées, la nuit dernière, AU NORD DE GOUZEAUCOURT, a été rejeté avec pertes par nos feux d'infanterie et de mitrailleuses.

Trois autres tentatives de coups de main ont été effectuées par l'ennemi dans LA REGION DE LENS; elles ont toutes échoué après une lutte fort vive sur un des fronts attaqués.

Une Journée glorieuse

Londres, 5 octobre. — **Le 4 octobre sera un des plus grands jours de gloire dans les annales de l'armée britannique. Il a déjà été proclamé ici comme le jour d'une de nos plus grandes victoires depuis la bataille de la Marne.**

La bataille qui s'est déroulée sur les crêtes de Menin, a été brillante pour nos armes. Les Allemands ont été complètement battus.

Au cours de la matinée, ils ont marché vers nos lignes en grandes et petites colonnes, et, tandis que quelques-uns d'entre eux ne semblaient pas avoir pris part à la bataille, un grand nombre étaient blessés.

Les officiers, tous déprimés, sont tous d'accord pour dire que cette journée a été désastreuse pour l'Allemagne.

Le facteur qui a grandement contribué à rendre notre succès complet, est que nous avons devancé les Allemands dans la grande attaque qu'ils projetaient en vue de reprendre la crête de Zonnebecke.

Ces cinq divisions amenées dans leurs positions, en vue de cette opération, devaient, dit-on, déclancher leur attaque à sept heures. Notre attaque a été déclanchée une heure plus tôt, et ceci causa la perte de l'ennemi.

Le terrible feu de barrage craché par nos canons a balayé les divisions d'assaut allemandes, et le carnage est décrit comme le plus terrible de la guerre. Il leur fut impossible de continuer à faire face à une épreuve aussi infernale, et quand nos vagues d'assaut s'élancèrent, en beaucoup d'endroits les Allemands lâchèrent prise.

Sur la crête de Broodfeinds, les irrésistibles vagues kaki surgirent, et le contrefort, témoin de batailles acharnées, tomba entre nos mains.

L'artillerie allemande fit de son mieux pour arrêter le désastre, mais la pluie fine qui tombait réduisit sa visibilité à quelques centaines de mètres et entrava leur artillerie comme la nôtre.

Ce fut, plus qu'au cours des combats précédents, une bataille d'infanterie, car l'infanterie britannique prit l'offensive ayant comme principales armes le fusil et la mitrailleuse. Nos hommes pénétrèrent d'un village dans l'autre.

Vers midi, nous devons avoir pénétré dans les lignes ennemies sur une profondeur de deux kilomètres.

Le général von Arnim nous donna une des plus grandes occasions de la guerre, quand nous contrecarrâmes son attaque avant qu'elle pût être déclanchée, et cela comme prélude de notre propre attaque.

L'Avance atteint plus de deux Kilomètres

Londres, 5 octobre. — Le général Maurice, directeur des opérations militaires, a déclaré que la progression s'étend sur un front de plus de quatorze kilomètres et qu'elle atteint en profondeur une avance de 2,250 mètres au maximum.

Une Éclatante Victoire

Londres, 5 octobre. — Les dépêches des correspondants du front britannique décrivent la bataille de Boesinghe comme « une des plus éclatantes victoires qu'ait remportées l'armée britannique ».

Le correspondant de la « Morning Post » dit que cette bataille est la plus importante de la campagne de 1917, car l'effet de la défaite subie par l'ennemi sera très étendu.

Le correspondant du « Times » écrit :

« Jamais une armée n'a été aussi harcelée que l'armée allemande l'est autour d'Ypres. Jamais l'armée allemande d'Ypres n'a été martelée comme elle l'a été aujourd'hui. Nous avons décimé au moins trois divisions allemandes et plus ou moins endommagé quatre autres divisions. Nos pertes ont de nouveau été légères. »

Des « Daily News » : « Tant pour sa signification stratégique que pour les résultats matériels obtenus, la victoire britannique à l'est d'Ypres est nettement un événement des plus complets et des plus décisifs de la guerre. En quinze jours, sir Douglas Haig a porté trois coups. Attendons avec confiance les résultats très importants de cette triple victoire, une des plus considérables et des moins coûteuses depuis celle de la Marne, et qui aura une profonde influence sur la guerre. »

Le Butin de l'Année

Le général Maurice a déclaré que pendant les neuf mois terminés au 30 septembre, les Anglais ont fait prisonniers 51,435 Allemands et ont pris 332 canons lourds et de campagne, et que de leur côté ils n'ont perdu aucun canon sur le front ouest, où les pertes totales ont été de 15,065 prisonniers. Pendant ces neuf mois, leurs pertes sur tous les théâtres de la guerre ont été de 15,850 prisonniers et aucun canon ne fut pris.

Le général Maurice a ajouté que la victoire du général Maude sur l'Euphrate est encore plus importante, parce que Ramadie était un point élevé, et que c'était le point où l'ennemi aurait pu tenter de pratiquer une attaque de flanc sur Bagdad. Ce succès a la plus haute importance et empêche l'ennemi d'essayer un mouvement offensif.

« Dans l'Est africain, a dit le général, nous avons obligé les Allemands à se mouvoir dans un espace beaucoup plus restreint, et il ne reste plus à l'ennemi de son ancienne colonie qu'un territoire très restreint.

Communiqués français

Du 4 Octobre (23 heures)

Combat à la grenade et actions d'artillerie sur les plateaux au sud d'AILLES.

Un coup de main ennemi a été repoussé à l'ouest de LA POMPELLE.

La lutte d'artillerie a été très violente toute la journée sur la RIVE DROITE DE LA MEUSE.

Nous avons repoussé dans la matinée une attaque ennemie sur une de nos tranchées au NORD DE LA COTE 344.

Notre artillerie a pris sous son feu des rassemblements ennemis dans cette région.

Du 5 Octobre (14 heures)

L'Artillerie fait rage autour de Verdun

L'ennemi a tenté sans succès plusieurs coups de main au cours de la nuit, notamment EN CHAMPAGNE, A L'EST DE LA BUTTE DE SOUAIN, et, EN HAUTE ALSACE, VERS MICHELBACH.

Violentes actions d'artillerie sur LA RIVE DROITE DE LA MEUSE, dans la REGION DE BEZONVAUX ET DE LA COTE 344.

Tournay évacué par la Population civile

Amsterdam, 5 octobre. — La ville de Tournai a été évacuée par la population civile.

Le Bombardement de Représailles sur Francfort a porté

Amsterdam, 5 octobre. — Un télégramme de Francfort annonce que mardi, à dix heures du soir, des aviateurs ennemis sont venus sur la ville. De nombreuses bombes ont été lancées dans la région. Treize sont tombées dans différents quartiers de la ville.

L'Artillerie d'Assaut allemande

Paris, 4 octobre. — Nos ennemis construisent à leur tour une artillerie d'assaut. Ils essaient actuellement un tank armé d'un canon de 77 millimètres et de deux mitrailleuses. Le tank est pourvu d'un éperon à l'avant et d'une coupole à la partie supérieure; la cuirasse descendrait assez bas et protégerait en partie les chenilles, qui seraient de ce fait invisibles.

Le Comité de Guerre

Paris, 5 octobre. — Le Comité de guerre s'est réuni ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Raymond Poincaré.

Les Orphelins de la Marine marchande

Paris, 3 octobre. — Le sous-secrétaire d'Etat des transports maritimes et de la marine marchande fait étudier actuellement les moyens de venir en aide aux orphelins de la marine marchande. A cet effet, il prie instamment les intéressés de lui adresser d'urgence les noms, prénoms, âge, de tous les enfants de marins de sexe masculin, orphelins soit de père et de mère, soit de père seulement, soit de mère seulement, et qui, par suite de l'insuffisance des ressources de leurs familles, seraient susceptibles d'être admis dans un orphelinat. Ces renseignements devront être adressés au sous-secrétariat d'Etat de la marine marchande (cabinet 223, rue Saint-Honoré, Paris).

Congrès des Réformés N° 1

Toulouse, 4 octobre. — La Fédération de l'Union fraternelle des réformés n. 1, dont le siège est à Paris, 8, boulevard Brune, organise à Toulouse un grand Congrès qui aura lieu le dimanche et le lundi 14 et 15 octobre.

La Bourse de Paris

Paris, 4 octobre. — En vertu d'une ordonnance du préfet de police en date du 4 octobre 1917, les séances de la Bourse des valeurs auront lieu de onze à treize heures durant les mois d'octobre, de novembre et de décembre 1917.

Un Procès contre le Kaiser

Amsterdam, 5 octobre. — Le procès du prince Friedrich-Léopold contre le kaiser, en sa qualité de roi de Prusse, et contre le comte Eulembourg, ministre prussien de la garde-robe, est venu devant le tribunal secret de Potsdam. Tous les efforts faits pour amener le prince à renoncer à son action n'ont pas abouti. On sait que parmi les conseillers du prince se trouve le leader socialiste au Reichstag Heine.

La Loi sur l'Ivresse

Paris, 3 octobre. — Aujourd'hui est promulguée, sous la date du 1er octobre, la loi sur la répression de l'ivresse publique et sur la police des débits de boissons.

Cette loi punit d'une amende de 1 fr. à 5 fr. tout individu trouvé en état manifeste d'ivresse dans un lieu public. La première récidive est punie de un à trois jours de prison; la seconde récidive survenant dans les douze mois est punie d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 16 à 300 fr. La personne condamnée deux fois pourra être privée pendant deux ans des droits électoraux et civiques.

La loi édicte des peines analogues contre les débitants qui auront servi à boire à des mineurs de moins de dix-huit ans. Les débitants récidivistes pourront être condamnés à la fermeture de leur établissement pour un mois au plus.

Est interdit l'emploi dans les débits à consommations de femmes de moins de dix-huit ans, à l'exception de celles appartenant à la famille du débitant.

Les débitants qui favoriseraient la débauche seront condamnés à un emprisonnement de six jours à six mois, seront déchus pendant cinq ans de leurs droits politiques et verront leur établissement fermé définitivement

A TRAVERS LA PRESSE

LE DEBAT DE LA CHAMBRE ET LES SCANDALES

« De quel égout » *(sic)*, demande M. Gustave Hervé, dans la *Victoire*, sont sorties, après maintes autres, les accusations portées contre M. Malvy ? :

De l'« Action française », de Léon Daudet. L'homme est-il un malheureux atteint du délire de la persécution ? On commence à le craindre, après la lettre charentonesque qu'il vient d'écrire au Président de la République.

Après une défense de M. Malvy, M. Gustave Hervé indique un remède :

Il n'y en a pas deux.

Une loi impitoyable contre la diffamation et la calomnie par la voie de la presse; une loi sur le modèle de la loi anglaise, avec jugement immédiat, dans les quarante-huit heures, formidables amendes et emprisonnement au droit commun avec les escrocs, les filous et les cambrioleurs.

En attendant que cette loi soit votée, je conseille au gouvernement de soumettre toujours le cas de Léon Daudet à des médecins aliénistes.

Le plus pénible des spectacles, cette séance, pour M. Garapon, de l'*Echo de Paris;* séance décousue et extravagante :

...dont le plus clair résultat est d'ajouter aux scandales en cours celui d'une intervention de la politique dans l'œuvre d'assainissement national, où elle n'a que faire — sinon payer ses fautes.

M. Malvy n'a apporté sur son rôle dans l'affaire Almereyda rien qu'on ne sache déjà et qu'il n'ait dit au Conseil général du Lot. Il essaie de solidariser sa défense avec celle de la République. C'est une tactique, ce n'est pas une justification.

Un mot de M. Viviani met en pleine lumière la cause profonde de tout le mal : « Aucun ministre ne savait rien ! »

Or, c'est précisément contre ce système d'irresponsabilités et d'ignorances, tantôt collectives, tantôt personnelles, qu'il faut à tout prix réagir.

Aussi, c'est pourquoi, dit M. Garapon, il importe que nous ayons d'abord un gouvernement solidaire :

...qui gouverne contre tous les forbans et tous les traîtres et qui laisse libre de faire son œuvre la justice — la vraie.

L'un des députés mêlés au débat, le socialiste Moutet, écrit dans l'*Humanité :*

Si la séance nous a laissé l'impression triste d'un gouvernement insuffisamment énergique pour faire face à une situation difficile, elle nous apporte, au moins, cette espérance : la dictature de la calomnie va prendre fin. La Chambre ne paraît pas disposée à laisser tourner contre les républicains et contre le régime des campagnes ignoble pageuses prenant pour prétexte des défaillances individuelles à châtier sans pitié, surtout en temps de guerre.

M. Alexandre Varenne, député socialiste, s'étonne dans l'*Evénement*, que des députés socialistes réclament des lois restreignant la liberté de la presse :

Est-ce la meilleure politique de guerre ? C'est possible. Je fais observer seulement qu'on sait bien comment et contre qui on peut commencer à user de ces moyens-là, mais qu'on sait moins contre qui on pourra être conduit à s'en servir. Le gouvernement de M. Painlevé, héritier d'une tradition de guerre qui s'efforçait de concilier la liberté avec la censure, a paru hésitant sur ce qu'il a à faire. On l'eût été à moins.

M. CHARLES HUMBERT S'EXPLIQUE ET RIPOSTE

Dans le *Journal*, deux articles de son directeur, M. Charles Humbert. Dans l'un, le sénateur de la Meuse s'explique sur un voyage qu'il fit avec Bolo en Espagne — jouissant alors de la meilleure considération — et sur la somme de 1 million versée à son compte par Bolo — million qui n'était qu'un remboursement.

Dans l'autre article, virulente riposte aux attaques dirigées hier à la tribune par le jeune député socialiste Poncet, contre le « Journal ».

M. Charles Humbert repousse ces accusations; rappelle son rôle politique dans cette guerre et contre-attaque violemment son adversaire :

Nous ne sommes que peu renseignés sur les conceptions de M. Poncet en matière de défense nationale. Le réquisitoire de M. Poncet n'est, en réalité, qu'un plaidoyer pour les propagandistes de la défaite. Ce que je sais, enfin, c'est que M. Poncet est chez nous le proche parent des utopistes, des fous et des traîtres, qui ont institué en Russie le régime des Soviets. Ceux-là aussi n'ont que la flétrissure à la bouche contre tout ce qui dépasse la mentalité de sectaires égoïstes. Ceux-là aussi sont des purs. Et, avec ces méthodes, ils mènent leur malheureuse patrie au désastre; par eux, tout est perdu, même l'honneur. Pour servir l'Allemagne, il y a des gens qui n'ont même pas besoin d'être payés.

La Guerre sous-marine

Les Sous-Marins allemands coulés sont plus nombreux

Londres, 5 octobre. — Suivant un haut fonctionnaire de l'Amirauté, la destruction des sous-marins allemands a été plus importante au cours du dernier trimestre que pour tous les trimestres précédents, tandis que les pertes maritimes des alliés pour la même période ont été inférieures à toutes celles des trimestres précédents depuis le commencement de la guerre sous-marine à outrance.

Combat de deux Voiliers contre un Sous-Marin

Paris, 4 octobre. — Les grands voiliers « Madeleine-II » et « Marthe » étaient partis de France le 6 juillet, pour les mers du Sud. Le 31 juillet, à 7 heures, la « Madeleine-II » fut attaquée au canon par un sous-marin, entre les Canaries et les Açores. Le vent était faible, et le voilier, presque sans vitesse, offrait aux coups de l'ennemi une cible facile à atteindre.

Le capitaine Levesque accepta néanmoins le combat, qui fut soutenu vaillamment durant une heure et demie jusqu'à l'explosion de l'approvisionnement de munitions provoquée par un obus allemand qui tua ou blessa plusieurs hommes.

Il fallut à ce moment abandonner le voilier, qui avait des avaries graves et coula vers dix heures. Le sous-marin avait tiré environ 300 coups de canon en évitant constamment de se rapprocher.

Le surlendemain, à une quarantaine de milles du lieu de ce combat, la « Marthe » était attaquée un peu avant la nuit. Le capitaine Leff manœuvra pour prendre chasse, en ripostant vigoureusement; mais au bout d'une heure environ, il dut ordonner l'évacuation de son quatre-mâts qu'une trentaine d'obus avaient touché. Elle se fit en bon ordre, bien qu'il y eût un tué et des blessés. Les naufragés furent très éprouvés pendant trois jours, avant d'être recueillis par un bâtiment de croisière.

A la suite des rapports qui lui ont été adressés sur ces événements, le ministre de la marine a cité à l'ordre de l'armée le voilier « Madeleine-II » qui eut 17 tués ou blessés, et décerné un témoignage officiel de satisfaction au voilier « Marthe ». Les commandants des deux navires sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur; 42 officiers ou marins de leurs vaillants équipages obtiennent des citations ou des témoignages de satisfaction.

Croiseur anglais coulé

Londres, 5 octobre (officiel). — Le croiseur-cuirassé « Drake », commandé par le capitaine Stephen Radcliffe, a été torpillé, dans la matinée du 2 octobre, au large de la côte septentrionale d'Irlande. Il a pu gagner un port, mais a ensuite coulé à peu de profondeur.

Un officier et dix-huit hommes ont été tués par l'explosion; tout le reste de l'équipage, officiers et hommes, a été sauvé.

Le « Drake » était un croiseur cuirassé construit en 1900. Sa longueur était de 152 mètres, sa largeur de 21 m. 60, son déplacement de 14,100 tonnes et sa vitesse de 23 nœuds. L'arrière n'était pas cuirassé et l'avant fort peu. Il était armé de 2 canons de 234 millimètres, 16 de 152 millimètres, 14 de 76 millimètres et de 2 tubes lance-torpilles.

Un Important Discours du Général Smuts

Londres, 4 oct

Les Affaires Bolo et du "Bonnet Rouge" devant la Chambre

M. MALVY FOURNIT DES EXPLICATIONS

La Chambre, par 341 voix contre 0, fait confiance au Gouvernement pour faire cesser la campagne de calomnies contre la République et poursuivre implacablement les Traîtres et les Défaitistes

Paris, 4 octobre. — L'annonce d'un débat sur l'affaire Bolo a amené au Palais-Bourbon l'affluence des grandes journées : tribunes et galeries sont combles. Les députés s'empressent dans la salle et la Chambre est bientôt au complet. On voit M. Malvy, ancien ministre de l'intérieur, monter au fauteuil présidentiel et s'entretenir longuement avec M. Paul Deschanel.

MM. Briand, Painlevé et Caillaux prennent place à leurs bancs.

Au banc des ministres s'assoient MM. Ribot, Barthou, Klotz, Raoul Péret, garde des sceaux; Steeg, Chaumet, etc.

Avant le débat, **M. Puglieri-Conti** dépose le projet de résolution rendant hommage à la probité du petit personnel de la Chambre au sujet de l'affaire Turmel. Le président en donne lecture. (Applaudissements.)

Le président annonce les interpellations déposées sur l'affaire Bolo par **M. Poncet**, puis par **MM. Peyroux** et **Malvy** « sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour que l'œuvre de la justice s'accomplisse avec la sérénité nécessaire ».

Le gouvernement, dit **M. Painlevé**, est prêt à discuter quand la Chambre l'ordonnera, mais si on décide la discussion immédiate, il ne pourra parler des faits qui sont le fond d'une instruction judiciaire.

Mais la Chambre, à une majorité écrasante, ordonne la discussion immédiate.

Les Explications de M. Malvy

Un silence profond règne dans la salle. L'ex-ministre de l'intérieur est très ému.

M. Malvy : Un fait très grave s'est passé. M. le Président de la République a reçu de M. Léon Daudet une lettre contenant contre mon honneur des assertions abominables. (Vifs applaudissements.)

Je demande au président du conseil d'en donner lecture.

M. Painlevé : Cette lettre accuse M. Malvy d'avoir, depuis trois ans, livré à l'Allemagne tous les secrets de la défense nationale. (Cris : c'est abominable !) D'être entré au comité de guerre dans le but de livrer à l'Allemagne la préparation de l'attaque du chemin des Dames. Elle dénonce la main de la Sûreté générale dans les troubles militaires du mois de mai. (Exclamations et bruits.)

Voix diverses : « Lisez la lettre ! »

M. Painlevé, de sa place, lit cette lettre, dans un silence impressionnant.

« Monsieur le Président,

» Je m'adresse à vous, parce qu'il importe que vous soyez averti de ce qui n'est plus un secret pour beaucoup de personnes, parce qu'aussi vous avez un grand rôle à jouer et que vous pouvez sauver la France. (Exclamations sur divers bancs à gauche.)

»... M. Malvy, ex-ministre de l'intérieur, est un traître. Il trahit la Défense nationale depuis trois ans, avec la complicité de M. Leymarie et de quelques autres. (Vives exclamations, bruit.)

« ...Les preuves de cette trahison surabondent. Il serait trop long de vous les exposer. Sachez seulement que M. Malvy a fait renseigner exactement l'Allemagne sur tous nos projets militaires et diplomatiques. (Murmures et réclamations.)

» ...Notamment par la bande d'espions du « Bonnet Rouge » et de son ami Vigo, dit Almereyda, et par...

Il s'agit ici d'une tierce personne que je ne peux mettre en cause, dit le **président du conseil**.

Un grand nombre de voix : Si, si, lisez, lisez !

Le **président du conseil** continue : « ...Almereyda et par le sieur Souters, directeur de la « Maggi-Kub ». C'est ainsi que le haut commandement allemand a connu point par point, pour ne citer qu'un exemple, le projet d'attaque du chemin des Dames. (Voir le journal espagnol « A B C » du 23 juillet 1917.) Dès que M. Malvy fut admis au comité de guerre aux applaudissements du « Bonnet Rouge ». (Bruit et exclamations.)

» ... Sachez aussi que des documents d'une authenticité indiscutable montrent la main de M. Malvy et de la Sûreté générale dans les mutineries militaires et dans les tragiques événements du mois de juin 1917. (Murmure et bruit à l'extrême gauche, à gauche et au centre.)

»... Il vous appartient, Monsieur le Président, de vérifier le bien-fondé de ces accusations par une rapide enquête, ce qui vous sera facile, et de faire prompte justice. Car le bruit court que l'Allemagne, pour jeter le trouble dans les esprits, s'apprêterait à frapper d'ici peu M. Malvy, devenu inutile à sa cause. Le seul moyen de détruire le plan allemand est donc de prendre les devants et de déférer aux tribunaux militaires le misérable par qui la France a été livrée, morceau par morceau, à l'ennemi. De toutes façons, remplissant ce que je crois être mon devoir de Français vis-à-vis de vous, Monsieur le Président, je prends date en vue d'événements ultérieurs et vous demande de croire à mes sentiments très respectueux et dévoués.

» **Léon DAUDET.** »

Après cette lecture, le silence persiste.

M. Malvy reprend : Vous n'attendiez pas, vous, mes amis politiques, vous, mes collègues, que je me justifie. Mes trois ans de collaboration à l'union sacrée, à la défense nationale, répondent pour moi. Mais la question est plus haute que ma modeste personne. Il s'agit de savoir si on laissera en pâture aux attaques d'un journal qui poursuit la destruction du régime, la République et les républicains. Nous voulons tous maintenir l'union sacrée, mais ce système qui consiste à distiller le poison nous conduirait aux discordes civiques. Nous n'en voulons pas et attendons la réponse du gouvernement. (Applaudissements à gauche.)

Vous allez voir les procédés de M. Léon Daudet.

M. Renaudel : L' « Action française » l'appelle ce matin « le procureur du roy ! » (Exclamations.)

M. Malvy rapporte que M. Maginot, alors ministre, reçut la visite de M. Léon Daudet, qui dénonça M. Malvy comme se rencontrant dans une villa de Vaucresson avec un nommé Junot, agent de l'Allemagne.

M. Maginot se lève. (Silence.) : J'ai, en effet, reçu M. Léon Daudet, le 27 juin dernier. Je ne suis pas suspect de sympathie pour l' « Action française », qui m'a combattu dans mon département. Mais j'estimai de mon devoir de ne pas refuser d'entendre M. Daudet. Au cours de l'entrevue, après m'avoir parlé de Margulies et du « Bonnet Rouge », il m'assura que M. Malvy allait tous les dimanches à Vaucresson se rencontrer avec un agent d'affaires nommé Junot. Je lui demandai s'il était bien sûr de ne pas commettre d'erreur, me rappelant une erreur précédente.

M. Léon Daudet m'affirma ces faits, et il me parut de bonne foi, quoique passionné. J'en saisis le lendemain le président du conseil, M. Ribot, et j'en parlai à M. Malvy, qui me parut littéralement abasourdi. Il me donna sa parole d'honneur qu'il n'était jamais allé à Vaucresson. (Exclamations.) J'ai rapporté les faits tels qu'ils se sont passés et en pleine sincérité. (A l'extrême gauche, bruits prolongés.)

M. Malvy : La Chambre comprendra mon désir ardent de m'expliquer sur tous ces faits. Je le ferai complètement, en toute loyauté. Je vous le dirai sous la foi du serment et avec l'appui de pièces officielles.

Permettez-moi d'en finir avec cette misérable légende, que j'ai tutoyé Almereyda. Jamais.

J'ai connu Almereyda au début de la guerre. Je n'ai pas cru que son influence était négligeable dans les milieux antimilitaristes. Je l'ai reçu avec la préoccupation d'assurer l'union nationale.

Voix au centre : Ah ! non ! pas avec ça ! (Exclamations.)

M. Malvy : J'ai pensé qu'à cette heure il devait y avoir l'unanimité patriotique de la presse et j'ai voulu qu'il dise à ses amis que leur devoir était d'abandonner le drapeau rouge pour le drapeau tricolore. (Applaudissements sur quelques bancs de l'extrême gauche et à gauche.)

M. Caillaux applaudit.

M. Renaudel : Jaurès avait demandé que le carnet B ne fût pas appliqué, et nous remercions le gouvernement de M. Viviani de nous avoir suivis. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

A ce moment, **M. Briand**, qui est assis derrière les ministres, se lève et dit dans un silence profond :

M. Malvy vient de faire allusion à une époque où j'étais président du conseil. Je considère comme un devoir de faire connaître ce qui s'est passé alors. Je me suis aperçu, à la fin de 1915, que divers journaux commençaient une campagne en faveur d'une paix prématurée. Je fis usage de la censure pour empêcher la publication de ces articles, et je fis venir le ministre de l'intérieur, M. Malvy. Je lui dis que mes renseignements particuliers me faisaient croire qu'il s'organisait une vaste entreprise de corruption. Je lui signalai l'attitude du « Bonnet Rouge ». M. Malvy me dit : « Si vous avez des inquiétudes, sans hésiter, poursuivez ! Je vais agir de mon côté. »

Peu après, je vis des articles de nos collègues dans le « Bonnet Rouge ». Je dis à M. Malvy de prévenir nos collègues de ce que je savais. Je crois que M. Malvy a tenu à devoir de les prévenir.

Quelque temps après, à propos de la venue d'un sous-marin allemand en Espagne, je fus averti d'un voyage suspect là-bas d'Almereyda. J'en prévins le ministre de l'intérieur, et une surveillance de police fut exercée et des rapports rédigés. Je considère, ayant eu M. Malvy comme collaborateur, que j'ai le devoir de conscience de dire que M. Malvy, aussitôt que je lui ai signalé les faits, a dit qu'il agirait et qu'il fallait frapper. (Applaudissements sur les bancs socialistes et divers bancs radicaux.)

M. Malvy : Depuis cette époque, je n'eus avec Almereyda qu'un seul entretien, qui ne fut pas celui d'un ami, le menaçant de le faire arrêter s'il ne me donnait pas des explications sur son voyage en Espagne. Je fis vérifier les passeports de Duval et d'Almereyda, et je chargeai la police spéciale de Bordeaux et de la frontière de les surveiller, ainsi que leurs allées et venues à Saint-Sébastien. Rien ne permet de supposer qu'ils sont allés à Carthagène, où se trouvait le sous-marin allemand. Des ordres furent donnés à la police spéciale pour filer Duval au moment des voyages en Suisse. Des ordres pour une fouille minutieuse furent donnés, ainsi que pour l'enquête sur leurs relations avec le banquier allemand Marx.

La surveillance qui fut exercée sur Duval aboutit à la saisie du chèque de 150,000 francs en juin 1917 et des pièces qui furent remises au 2e bureau du ministère de la guerre. M. Ribot fut avisé de cette saisie au cours d'une visite de M. Hudelo, préfet de police trois semaines après.

Duval fit demander la restitution du chèque. Le préfet refusa. C'est alors que le colonel Goubert, du 2e bureau, demanda conseil à mon collaborateur Leymarie. Celui-ci dit que le chèque pouvait être rendu (exclamations) s'il n'y avait pas d'instruction judiciaire. Le chèque fut rendu, mais après avoir été photographié. J'ai été très étonné (exclamations) lorsque le président du conseil m'a appris cette affaire. (Exclamations prolongées au centre et à droite.)

M. Ribot : Le 18 juin, j'ai reçu la visite de M. le préfet de police Hudelo, qui me dit qu'un chèque avait été rendu dans des conditions qui demandaient à être éclaircies. Je demandais à M. Painlevé ce qu'il en savait. Il l'ignorait. L'enquête demanda plusieurs jours et j'écrivis une lettre officielle au ministre de la guerre pour que le dossier fût transmis au garde des sceaux.

M. Viviani, alors garde des sceaux, se lève à son tour. Il fait à nouveau le récit de l'affaire Duval. A la frontière, seul le deuxième bureau de la guerre a pouvoir pour poursuivre.

Le deuxième bureau n'avait pas à consulter le ministre de l'intérieur; il avait seul qualité pour saisir le chèque. On ne devait pas agir par conciliabules, par téléphone, car il n'en reste rien, mais par pièces écrites.

Le deuxième bureau a eu tort de ne pas transmettre le dossier du chèque.

Voix diverses : Les sanctions ?

M. Viviani : Elles ont été prises.

Mais voilà que **M. Ribot** reprend la parole :

J'ai reçu le 18 juin M. Hudelo, à la probité duquel je crois devoir rendre hommage. J'appelai son attention sur la faiblesse de la police et j'écrivis au ministre de la guerre au sujet de l'affaire du chèque pour faire ouvrir une instruction par le garde des sceaux. J'ai voulu que la lumière soit faite, j'ai rempli mon devoir de chef du gouvernement. (Applaudissements, protestations répétées sur les bancs socialistes : Non ! Non !)

Maintenant, c'est le **président du conseil**, ministre de la guerre, qui intervient et répond à M. Viviani que le 2e bureau de la guerre, qui est chargé de la surveillance à l'étranger, n'a jamais été prévenu par la police des filatures qu'elle exerçait, ni des passages de Duval à la frontière. (Violentes exclamations et mouvements prolongés sur tous les bancs, sauf les bancs socialistes et quelques radicaux.)

Ce qui s'est passé là s'est passé assez fréquemment; la préfecture, renonçant difficilement à ses moyens d'investigation personnels, pensait avoir par Duval des renseignements sur les agissements de Marx.

Le ministre de la guerre rappelle comment le chèque fut considéré comme une valeur suspecte de poste et envoyé à la section économique du deuxième bureau. Le deuxième bureau n'a aucune police pour l'intérieur du pays. Il consulta la police, qui répondit que l'avis de M. Leymarie, chef de cabinet de M. Malvy, était que le chèque n'avait rien de particulièrement suspect et qu'il devait être restitué. Il y a entre les ministères de la guerre et de l'intérieur des conversations purement orales pour toutes les affaires. C'est ce qui se produisit ce jour-là, et M. Leymarie dit : « Il faut le rendre, après l'avoir photographié. » Ce qui eut lieu le 24 mai.

Le 2e bureau n'avait pas, à son avis, de preuves suffisantes pour saisir le garde des sceaux. Le général qui dirigeait ce bureau avait une certaine indépendance dans l'exercice de ses fonctions. Il a été l'objet d'un blâme.

Enfin M. Malvy peut reprendre la parole.

M. Malvy : J'affirme que ma politique a été une politique de vigilance, de clairvoyance. En fin juillet 1914, j'avais devant moi un projet de sabotage émanant de la C. G. T., qui compte 500,000 cotisants; il y avait eu des meetings de différents côtés. Il y avait sur la liste des militants. Il fallait faire tout ou rien. Tout ! disaient les chefs de la police. Rien ! ai-je répondu. (Salve d'applaudissements à l'extrême gauche et divers radicaux.)

M. Malvy continue : L'attitude des organisations ouvrières prouve que j'ai eu raison.

Voix à droite : Vous subventionniez Almereyda !

Cette fois encore, M. Viviani intervient avec véhémence.

M. Viviani : Le 30 juillet, je recevais la visite de Jaurès : Jaurès me dit : « Faites en sorte, puisque la France marche à la frontière, qu'il n'y ait pas un abîme entre la France gouvernementale et la France ouvrière. » Je savais les ouvriers assez bons Français devant l'attaque de l'Allemagne. Que serait-il arrivé, si quelques fous, vingt à vingt-cinq, avaient accompli des actes criminels ?

Je dis à Jaurès : Le carnet B ne sera pas appliqué en ce qui concerne les Français. Et c'est de cette unanimité, de ces pensées de ce grand orateur qu'est sortie l'union sacrée qui a fait notre force. (Acclamations des socialistes, debout, et des bancs radicaux.)

M. Malvy en vient aux mouvements de grève de mai et dit que les responsabilités ne sont pas celles de l'autorité civile. Ces incidents militaires et sociaux, ces grèves ont eu un caractère exclusivement économique. M. Ribot l'a dit. C'était le cri de la misère. La question s'est posée pour le ministre de l'intérieur : l'ordre par la force ou l'ordre par la confiance. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.) J'ai dû résister à des sollicitations et j'ai eu raison, ayant eu le concours des organisations ouvrières. J'ai tout réglé sans verser le sang. Qu'ils viennent donc après cela ceux qui me traitent de mauvais Français ! (Salves d'applaudissements socialistes et radicaux, agitation, tumulte prolongé, invectives, cris divers.)

M. Malvy accuse la presse de droite, notamment les « Croix » de province, de l'avoir diffamé, parce qu'en même temps que le pays il a cru devoir défendre la République !

Le bruit grandit sans cesse, puis M. Malvy peut terminer.

MM. Bonnefous et **Puglieri-Conti** : Combien avez-vous donné à Almereyda sur les fonds secrets ? Parlez ! Expliquez-vous !

M. Malvy parle, mais dans le vacarme on ne peut rien entendre.

Ma conscience, clame-t-il, me dit que j'ai fait mon devoir, en réalisant l'union de toutes les forces nationales. Le cœur encore meurtri, j'ai la conscience profonde d'avoir gardé la confiance du peuple. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

Le Président du Conseil

Rapide, **M. Painlevé** escalade la tribune : Je souhaite que cette pénible séance nous refasse tous unis et que nous prenions notre conscience de Français pour dissiper cette atmosphère de défiance, de troubles, pour revenir à l'union. Le devoir qui s'impose à notre gouvernement, à tout gouvernement est double : laisser la justice accomplir son œuvre inflexible. (Salves d'applaudissements prolongés.) Il faut qu'on soit persuadé que nulle complicité, nulle défaillance ne sera tolérée. (Salve d'applaudissements.) Tout crime contre la patrie doit subir son châtiment. (Salve d'applaudissements.)

Voix à gauche : Et les diffamateurs ?

M. Painlevé : Le gouvernement, par ses actes, a montré qu'il entendait faire toute la lumière. Est-ce que nous avons eu besoin de polémique de guerre civile pour faire notre devoir ? Les instructions en cours sont suivies avec la plus grande sévérité.

Pour l'affaire Bolo, après une instruction difficile, lorsque la preuve qu'on peut considérer comme définitive arriva d'Amérique, l'arrestation fut aussitôt opérée. Alors, à quoi bon cet étalage de scandales, comme je le disais hier à la presse — et tout ce qu'il y a de raisonnable en elle doit le comprendre — et puis les divulgations peuvent nuire à nos moyens d'information. Aussi, dorénavant, à l'exception d'un communiqué sur l'instruction donnée par le juge, aucun récit ne pourra paraître dans les journaux. Le scandale, c'est que les Bolo, les Landau tiennent dans la presse une place telle qu'on oublie les millions de héros du front ! (Applaudissements.) Quand on pense au prestige dont la France est entourée à l'étranger, on est indigné de la place tenue par la famille Bolo. A quoi bon ressasser chaque jour les mêmes faits pour l'opinion ? Le gouvernement a le devoir de s'opposer à toute campagne qui énerverait le moral de l'intérieur et, ce qui est plus grave, celui du front.

M. Painlevé poursuit : Il y a quelques jours, des grèves très importantes se sont produites, et pourtant elles se sont passées dans le calme et l'ordre le plus complet. Dans les heures que nous traversons, un fait domine tout : c'est la guerre ! (Vifs applaudissements.) Les mois que nous allons traverser ne seront pas parmi les plus émouvants, mais parmi les plus ingrats de la guerre. Il faut de l'union pour les traverser victorieusement.

S'il y avait crise d'autorité dans le commandement, s'il y avait crise de discipline, cela a disparu. Je vous demande de faire confiance au gouvernement, qui fait appel pour supporter cette lourde tâche, à la confiance, à la bonne volonté de tous. Une seule pensée doit l'animer : la victoire de la France ! (Applaudissements sur divers bancs.)

Une courte suspension de séance, puis **M. Paul Poncet** développe son interpellation « sur les mesures que le gouvernement compte prendre à l'égard des journaux qui ont reçu des subsides de Bolo.

Le député socialiste attaque avec violence le journal le « Journal ». Il réclame leur suppression pure et simple. Puis il réclame aussi des poursuites immédiates contre M. Léon Daudet pour « crime contre la République ! »

Après M. Poncet, c'est le socialiste **Bracke** qui revient à l'affaire Almereyda, et veut des explications sur la mort du directeur du « Bonnet Rouge ».

M. Raoul Péret : Il n'est pas bon de poursuivre ce débat, la justice militaire étant saisie d'une affaire connexe, afin de ne pas éclairer des complices toujours possibles. (Très bien !)

Ici, une intervention de **M. Charles Bernard**, qui déclare que M. Malvy et Almereyda se tutoyaient, si bien qu'il les a entendus se dire : « Comment vas-tu, mon vieux ? »

Les Ordres du Jour

LA DISCUSSION EST CLOSE

On arrive aux ordres du jour. Il y en a trois.

M. Painlevé se lève. Il demande à M. Moutet de se rallier à l'ordre du jour Bokanowski, qui renferme la confiance, ou de vouloir bien modifier son texte dans ce sens, car tous les membres de cette Chambre doivent être d'accord pour donner le plus de force possible aux membres du gouvernement.

Mais les socialistes s'y refusent, et voici le débat, qui pourtant semblait épuisé, qui rebondit violemment.

Trois socialistes : **MM. Moutet, Laffont** et **Laval**, posent la question : « Que fera-t-on contre les diffamateurs ? Quelle sera l'attitude du gouvernement à l'égard de M. Léon Daudet ? »

Je crois, répond **M. Painlevé**, qu'il n'est ici personne qui n'ait entendu avec stupeur la lettre d'accusation dont il a été question. M. Léon Daudet a demandé à être entendu par le juge d'instruction. Il a pris, par là, la responsabilité de ses accusations.

La loi — toute la loi — suivra son cours. C'est maintenant une affaire de justice.

Cette déclaration ne satisfait pas les socialistes; ils demandent des précisions de nature à rassurer entièrement le pays.

Dans le tumulte, les clameurs déchaînées, **M. Renaudel** réclame « le Comité de salut public ! »

Le garde des sceaux, **M. Raoul Péret**, monte à la tribune. Il tente de ramener un peu de calme dans les esprits, un peu de clarté dans le débat :

On pourrait procéder par citation de M. Daudet devant l'instruction, avec injonction de faire la preuve de ses accusations. Cette procédure est longue et compliquée. Il en est une autre qui peut être éventuellement envisagée, celle de la poursuite pour propagation de fausses nouvelles. Enfin, le gouvernement dispose de mesures administratives, dont il a déjà usé à l'égard de certains journaux. Il est décidé à faire cesser une campagne qui ruine le moral du pays à l'arrière comme à l'avant. (Applaudissements sur divers bancs.)

Qu'est-ce que nous vous demandons ? M. le Président du conseil a dit qu'il ne pouvait accepter qu'un ordre du jour renfermant la confiance; nous vous demandons, précisément, votre confiance pour appliquer ces moyens dont je parle. Mais puis-je, ce soir, vous indiquer ces moyens ? Ce que je tiens à répéter, c'est que de telles campagnes sont des campagnes de mauvais Français, et nous ferons tout pour y mettre fin. (Très bien ! à gauche.)

A son banc, le président du conseil, **M. Painlevé**, se lève et déclare : **Si, d'ici quarante-huit heures, M. Léon Daudet n'a pas apporté les preuves, — en admettant cette hypothèse, — toutes les sanctions d'ordre administratif les plus sévères seront prises. Mais cela n'est rien. Le gouvernement examinera, dès ce soir, un projet de loi qui ne permettrait plus, dans l'avenir, le retour de pareille accusation. En outre, il cherchera les moyens les plus efficaces que la législation actuelle met à sa disposition.** (Mouvements divers.)

M. Caillaux (mouvements divers) intervient :

Chacun prendra ses responsabilités. Pour moi, je ne conçois pas la liberté sans son corollaire : la responsabilité. Le gouvernement recherchera s'il a les moyens légaux qui lui permettront les sanctions convenables, et si l'auteur ne peut faire la preuve de ses accusations, le gouvernement est-il prêt à prendre les sanctions administratives en son pouvoir ? Si j'ai bien compris les intentions du gouvernement, je suis prêt, pour ma part, à voter l'ordre du jour de confiance. (Mouvements divers.)

LE VOTE DE CONFIANCE

Il est plus de neuf heures. On va voter. Encore appelé à la tribune par les socialistes, **M. Painlevé** déclare :

Le gouvernement ne saurait accepter l'accusation de faiblesse que vient de lui lancer avec véhémence M. Moutet. A ceux qui se montrent si sévères pour le gouvernement, je demanderai quelle est leur formule, quelle est leur solution ? Moi, je fais mon devoir. Je m'expose tout entier. La Chambre sait ce que nous voulons faire... (Interruptions) et connaît l'œuvre que nous avons déjà accomplie. Qu'elle dise, en votant l'ordre du jour de M. Bokanowski, qu'elle a confiance en nous. Sinon, nous serons heureux de remettre à d'autres, plus volontaires et plus adroits, le lourd fardeau du pouvoir. (Applaudissements.)

Deux ou trois orateurs encore, dont **M. Bonnefous**, qui apporte une dernière protestation contre le silence de M. Malvy au sujet des fonds secrets donnés à Almereyda, et on vote.

L'ordre du jour pur et simple est repoussé.

La Chambre repousse, par 362 voix contre 127, la priorité en faveur d'un ordre du jour de MM. Moutet et Anbriot, qui, sensiblement analogue à l'ordre du jour de M. Bokanowski, ne contenait pas la confiance. Le président du conseil l'avait repoussé à cause du manque de confiance, et il avait posé la question de confiance. Puis, par 341 voix contre 0 est adopté cet ordre du jour déposé par MM. Bokanowski, Lemery, etc. :

« La Chambre,

» Résolue à ne pas se laisser distraire de la tâche sacrée de la défense nationale, compte sur le gouvernement pour faire cesser les campagnes de calomnies contre la République, de nature à jeter la désunion dans le pays ;

» Lui fait confiance pour livrer aux rigueurs de la justice tout criminel coupable d'intelligence avec l'ennemi ou de propagande pouvant affaiblir la résistance de la nation.

» Et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

La séance est levée à dix heures moins vingt.

AU SÉNAT

Paris, 4 octobre. — Le Sénat n'a tenu aujourd'hui qu'une séance de quarante-cinq minutes. M. Klotz, ministre des finances, dépose un projet de loi tendant à ratifier une convention passée par le ministre des finances au nom de l'Etat avec la Banque de France. La commission des finances avait conclu à l'adoption de ce projet.

L'article unique a été voté.

Le Sénat s'est ajourné au mardi 16 octobre.

Communiqué russe

Pétrograd, 4 octobre.

FRONT NORD : Dans la région de JACOBSTADT, vive canonnade de part et d'autre.

Sur le reste du front, fusillade et reconnaissances d'éclaireurs.

FRONTS OUEST ET SUD-OUEST : Fusillades.

FRONT ROUMAIN : Dans la région de POLIANA, à 10 kilomètres au nord-ouest de SOTINE, l'ennemi a abandonné ses tranchées d'avant-postes et reculé un peu sur des positions plus favorables.

Sur le reste du front, aucun changement; faible fusillade et canonnade.

FRONT DU CAUCASE : Rien d'important à signaler.

MER BALTIQUE : Les 2 et 3 octobre, les hydroplanes ennemis ont effectué une reconnaissance près de SEREN, sur l'ILE D'OESEL et près de GAMABRE, à 60 kilomètres au sud de Pernow. Il y a eu 70 morts et 44 blessés au cours de ces raids.

MER NOIRE : Nos canonniers ont détruit deux goélettes chargées de charbon et un remorqueur. Une goélette intacte a été capturée et amenée à Sébastopol. Trente-neuf Turcs ont été faits prisonniers.

AVIATION : Une escadrille d'avions ennemis a survolé la ville de KRASNEEN, au sud-est du bourg de GRIMALOWKA. Quatre-vingts projectiles ont été lancés. Il y a eu 3 soldats tués et 4 blessés. En outre, quelques chevaux ont été tués.

Armée d'Orient

Communiqué britannique

Londres, 4 octobre.

Nos avions ont opéré un bombardement de grande envergure, qui a été couvert de succès, sur les camps et les entrepôts ennemis de BELASHITZA et de PLANINA. Des formations ennemies ont été dispersées par les mitrailleuses de nos avions, et un appareil ennemi a été descendu PRES DE MATNICA, au NORD-OUEST DE POROJ. Tous nos appareils sont revenus indemnes.

SUR LE FRONT DE LA STROUMA, nos patrouilles de cavalerie ont repoussé des détachements ennemis de JANINA, au SUD DE SERRES, détruisant un poste d'observation d'artillerie.

Communiqué français

Salonique, 3 octobre.

Journée calme sur l'ensemble du front.

Nouveau Bombardement de Bruges et de Zeebrugge

Londres, 4 octobre (officiel). — Nos avions navals ont bombardé hier les objectifs suivants : **Saint-Denis-Westrem**, les écluses de **Zeebrugge**, les docks de **Bruges** et d'autres objectifs à la jonction de **Thourout**. Toutes nos machines sont rentrées indemnes.

BORDEAUX

Il y a un an

6 OCTOBRE 1916

Commencement, en Transylvanie, de la retraite de l'armée roumaine, forcée de se replier devant les forces considérables allemandes venues au secours des Autrichiens. En Dobroudja, les Roumains et les Russes continuent à progresser.

Les alliés établissent la censure sur les correspondances postales en Grèce.

Le transport anglais « Franconia » est coulé en Méditerranée.

Légion d'Honneur

Un de nos jeunes concitoyens, M. Marcel Roland-Jais, sous-lieutenant au 62e régiment d'infanterie, a été nommé dans l'ordre de la Légion d'honneur au grade de chevalier, en même temps qu'il était l'objet de la citation suivante :

« Très bon officier, remarquable d'entrain et de bravoure, grièvement blessé le 17 avril 1916 devant Verdun. »

Nous félicitons bien cordialement le jeune et vaillant légionnaire, qui a été précédemment l'objet de deux citations des plus élogieuses que nous avons signalées en leur temps. Nos félicitations vont également à ses parents, M. et Mme Roland-Jais, nos amis.

Témoignages de Satisfaction

Un témoignage officiel de satisfaction avec inscription au calepin a été accordé à M. Picot, médecin de 2e classe auxiliaire, pour les qualités professionnelles, le zèle et le dévouement dont il a fait preuve, en qualité de médecin-major du « Surcouf », pendant toute la campagne de ce bâtiment au Cameroun.

Le médecin-major de la marine Picot est le fils de notre ami et collaborateur, le colonel Picot, gravement blessé dans la Somme, et dont un éclat d'obus a arraché l'œil gauche.

Nos plus vives félicitations au jeune docteur, qui, après avoir fait la première partie de la campagne aux fusiliers marins, sur l'Yser, remplissait, malgré son jeune âge, les fonctions de chef du service de santé à bord du « Surcouf », au cours d'une campagne particulièrement dure.

Patronage des Apprenties de Bordeaux

Le comité informe les familles qu'il vient de créer un cours de modes et un cours de lingerie.

Les inscriptions seront reçues, le 7 octobre courant, à neuf heures, 7, rue du Palais-de-Justice.

A la poursuite d'un Déserteur

LE FUGITIF BLESSÉ D'UN COUP DE REVOLVER

Nous nous étions engagé à ne parler d'une affaire de désertion de peu d'importance en soi qu'après les conclusions connues de l'enquête ouverte à ce sujet. Certains de nos confrères n'ont pas cru devoir garder la même réserve et n'ont pas hésité à donner à cette information un développement qu'elle ne mérite pas. Voici les faits :

Mercredi matin, la gendarmerie de Cauderan recevait mandat de procéder à l'arrestation d'un récidiviste de la désertion, domicilié dans la commune, 86, rue Sollo, nommé Marcel T..., âgé de 24 ans.

Trois gendarmes se rendirent à bicyclette à l'adresse indiquée, où ils trouvèrent Marcel T... encore couché.

Les représentants de l'autorité firent connaître à l'intéressé le motif de leur visite et l'engagèrent à les suivre.

Le déserteur ne fit aucune difficulté et, quelques instants après, enfourchant lui-même sa bécane, encadré de ses gardes du corps, il prenait docilement le chemin de la caserne.

Soudain, chemin d'Arès, Marcel T... démarrait à toute vitesse et distançait bientôt son escorte.

Seul, un des gendarmes parvint à le rejoindre. Mais alors, le fugitif se voyant pris, s'arma d'un poing américain dont il décocha un terrible coup en pleine mâchoire de son adversaire. Il allait reprendre sa course et probablement échapper, quand le gendarme tira un coup de revolver sur le déserteur qui fut atteint au cou par une balle et eut le maxilliaire droit fort endommagé.

Marcel T... s'écroula. Sa capture fut alors facile. Mais, vu son état, il fut conduit à l'hôpital du Grand-Lebrun.

Marcel T..., personnage peu intéressant, dont les antécédents sont plutôt défavorables, est dans un état assez grave, mais qui s'est sensiblement amélioré.

La Cambriole

Pendant que Mme Volland, qui habite 16, rue de Grassi, se trouvait dans le bureau de tabacs qu'elle exploite, 32, cours de l'Intendance, des cambrioleurs, sans nul doute au courant de ses habitudes, se sont introduits par effraction dans ses appartements, jeudi soir, vers neuf heures. Après avoir forcé la serrure d'une armoire à glace placée dans la chambre à coucher les visiteurs nocturnes ont emporté une somme de 10,000 francs et de nombreux bijoux, dont la valeur exacte n'a pu encore être déterminée.

PETITE CHRONIQUE

Cahot mortel. — Jeudi soir, vers six heures et demie, un camion chargé de caisses passait rue Letellier, conduit par le charretier Henri Bernard, demeurant au Bouscat, et sur lequel était monté le jeune Albert Richou, dix-sept ans, manœuvre, également domicilié au Bouscat.

Par suite d'un violent cahot, Albert Richou fut projeté hors du véhicule, dont une roue lui passa sur le corps. Le malheureux a été tué sur le coup, et son corps a été transporté à la morgue.

P. B.

Sur les quais. — Dans un wagon en station, quai des Chartrons, quarante-neuf paires de chaussures ont été volées.

La cambriole. — Le magasin de M. Teysson, 13, cours Victor-Hugo, a été visité, jeudi après-midi, vers deux heures et demie, par un malfaiteur. Celui-ci a pu s'emparer d'une montre en argent avec chaîne et médaillon et d'un porte-billets renfermant la somme de 90 francs, au préjudice d'une employée, Mme Odette Breton.

— Pendant la nuit de mercredi à jeudi, deux montres et quinze bagues en or, deux colliers en or et une bourse en argent, ont été volés, 31, cours Saint-Jean, dans une chambre du premier étage, occupée par M. Piesse, épicier.

BIJOUX, DIAMANTS, etc., 8, rue Huguerie, de 2 à 5 h., Bordeaux
Achat de RECONNAISSANCES 100 pour 0/00 et plus. — Dégagement gratuit.
Seul LÉGER vous paiera Très Cher

Vol de denrées. — Deux Espagnols, José B... et José M..., manœuvres, ont été écroués pour vol de dix saucissons et de graisse, quai des Chartrons, dans l'entrepôt Morlss Packing.

Tombés d'un camion. — Par suite du mauvais état et de la déclivité de la voie, cours Le Rouzic, deux militaires, qui étaient montés sur un camion chargé de foin, jeudi après-midi, vers cinq heures, sont tombés sur la chaussée avec une partie du chargement. Le premier, dont on n'a pu savoir le nom, fut assez grièvement blessé sur diverses parties du corps; le second, Jean Landrivon, âgé de vingt-cinq ans, dans la région lombaire, au bras droit et à la tête. Ils ont été transportés à l'hôpital militaire.

CHRONIQUE DU PALAIS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. LULÉ-DÉJARDIN, juge

Les Apaches de Boutaut

Nous avons tenu nos lecteurs au courant des nombreuses agressions qui désolèrent, il y a quelques mois, le premier arrondissement, notamment le quartier de l'allée de Boutaut. C'étaient deux déserteurs, Léopold Courbier et Marcelin Galin, assistés d'un jeune homme de 18 ans, Ferdinand Sallier, qui presque tous les soirs arrêtaient et détroussaient les passants attardés. Ils volaient, en outre, des marchandises sur les quais, notamment trois balles de sucre, se faisaient servir à manger sans payer la dépense dans les petits restaurants, etc.

Ces trois vauriens ont comparu jeudi devant le tribunal correctionnel, qui les a condamnés : Courbier, à **cinq ans de prison** et à **dix ans d'interdiction de séjour**; Galin à **quatre ans de prison** et à **dix ans d'interdiction de séjour**; Sallier, à **un an de prison** et à **dix ans d'interdiction de séjour**.

— Le tribunal a condamné ensuite à **six mois de prison**, le journalier Francisco Gavari, 31 ans, rue Prémeynard, qui, reçu chez une jeune femme rue Lafaurie-de-Monbadon, y a volé deux bagues en or et une somme de 46 fr.

COMMUNICATIONS

Expéditions en Petite Vitesse

La gare de Bordeaux-Saint-Jean petite vitesse informe MM. les expéditeurs qu'en exécution de l'arrêté interministériel du 31 mars 1915, les expéditions sont acceptées dans l'ordre de priorité d'inscription et de catégorie (classement du tableau annexé à l'arrêté interministérielle du 9 février 1917).

Pour prendre rang, les expéditeurs sont invités à présenter les déclarations d'expédition (signées mais non datées), sur lesquelles seront indiquées, au guichet n° 7, le numéro de catégorie de la marchandise et les numéros d'inscription.

Lorsque le tour d'acceptation sera arrivé, les expéditeurs seront avisés, l'avant-veille, par un avis affiché au guichet des expéditions et par les journaux locaux.

Les expéditions de première catégorie, jusqu'à 500 kilos; de deuxième catégorie, jusqu'à 300 kilos; de troisième catégorie, jusqu'à 150 kilos, faites le même jour, d'un même exp